Partenariat FFB Grand Paris / CRA Île-de-France

Transmission d'entreprise

Le 14 mars 2017, la FFB Grand Paris et l'association « Cédants & Repreneurs d'Affaires » (CRA) d'Île-de-France ont conclu un partenariat sur la transmission d'entreprise afin d'accompagner les entrepreneurs en matière de cession/reprise. Le CRA Île-de-France a pour objet de former et de mettre en relation cédants et repreneurs afin de faciliter les opérations de transmission des PME/TPE.

En quoi consiste exactement le partenariat ?

Le partenariat porte sur deux axes principaux : la diffusion des informations dans les réseaux professionnels et la mutualisation des outils.

La FFB Grand Paris et le CRA Île-de-France échangent, communiquent et partagent, avec l'accord préalable de l'entreprise concernée, l'ensemble des informations dont elles ont connaissance relatives aux offres ou aux demandes en matière de cession, reprise et transmission des entreprises du bâtiment. La diffusion des informations dans les deux réseaux professionnels permet, ainsi, de multiplier les chances de trouver un repreneur ou un cédant.

Par le biais de ce partenariat, les entreprises du bâtiment peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de l'ensemble des services offerts par la FFB Grand Paris et du CRA Île-de-France ; Elles bénéficient alors d'un accompagnement spécifique sur la transmission/reprise grâce à la relation partenariale privilégiée entre les deux entités.

Les parties accompagnent notamment les entreprises lorsqu'elles sont intéressées par les annonces de cession/reprise qui figurent sur les plateformes des deux acteurs (pour la FFB Grand Paris : **http://www.transmibat.fr** ; pour le CRA: **www.cra-asso.org**) et assurent, le cas échéant, la mise en relation entre cédant et repreneur.

Qu'est-ce que la plateforme « Transmibat » ?

« Transmibat » est le site internet dédié à la transmission d'entreprise du réseau FFB. En tant qu'adhérent, vous pouvez saisir vous-même une offre de cession ou consulter les annonces pour un projet de reprise (**http://www.transmibat.fr**).

Pour plus d'informations sur la procédure à suivre en tant que cédant ou repreneur : circulaire DAEJ n°123 du 02 novembre 2016.

Contact : Assistance juridique, 01 40 55 10 71

FFB GRAND PARIS
Direction des Affaires Economiques et Juridiques
10 rue du Débarcadère - 75852 PARIS Cedex 17
Téléphone 01 40 55 10 47 - Fax 01 40 55 10 64
www.grandparis.ffbatiment.fr
siret : 784 718 033 00011